

Covid-19 : les entreprises éligibles ont touché 1,8 milliard d'euros des assureurs

L'indemnisation en cas de perte d'exploitation découlant d'une pandémie ne couvre qu'une très faible part des contrats d'assurance. Les entreprises éligibles ont perçu 1,8 milliard d'euros, a indiqué la Fédération française de l'assurance. Face à la polémique, le secteur estime en faire pourtant assez en contribuant au fonds de solidarité.

Temps de lecture : minute

8 décembre 2020

Les sinistres causés par la pandémie de Covid-19 ont été remboursés par les assurances à hauteur de 1,8 milliard d'euros en 2020. C'est ce qu'a indiqué Jean-Laurent Garnier, président-directeur général de Generali France et vice-président de la Fédération française de l'assurance (FFA), alors que rares sont les entreprises dont le contrat d'assurance les protégeait des pertes d'exploitation dans de telles circonstances. "Il y a une très faible minorité de contrats qui couvrait" ce risque, a-t-il ainsi reconnu sur l'antenne de BFM Business ce mardi.

Seuls 3 % des assurés peuvent être indemnisés

Fin juin, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) avait comptabilisé que "près de 3 % des assurés couverts par les contrats analysés peuvent prétendre à une indemnisation" dans le cadre de la crise du Covid-19, notamment lorsque le contrat garantit les pertes quelle

qu'en soit la cause et ne comporte aucune exclusion du risque pandémique. Et 4 % étaient dans une zone grise.

Selon Jean-Laurent Garnier, les assurances ont ainsi également souffert de la crise sanitaire, et il faut arrêter les "*polémiques gratuites, stériles, inutiles, contre-productives et assises sur des contre-vérités*" , alors que plusieurs politiques ont eu récemment des mots durs à l'égard des assureurs. Le montant des règlements payés pour les sinistres d'une année donnée "*dicte l'évolution des primes l'année suivante*" , a encore expliqué le vice-président de la FFA pour justifier les hausses de primes prévues initialement par certains assureurs.

De plus, "*nous sommes le seul secteur professionnel à avoir contribué au fonds de solidarité à hauteur de 400 millions et nous avons eu des gestes extra-contractuels dans beaucoup de compagnies*" , a-t-il rappelé. Lundi, après plusieurs jours de conflit ouvert, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance Bruno Le Maire a annoncé un accord entre le gouvernement et les compagnies d'assurances qui vont notamment geler les cotisations des contrats multirisques professionnels des entreprises de moins de 250 salariés pour l'année 2021 dans les secteurs les plus touchés par la crise.